



n° 144
18 mars
2015

Pages 3312
à 3337

UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Le recueil des actes administratifs est consultable aux services centraux de l'université (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, 17000 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (www.univ-larochelle.fr/-Recueil-des-actes-administratifs-.html).

Les délibérations et arrêtés publiés peuvent être consultés dans leur intégralité aux services centraux (Technoforum – secrétariat général – porte 212).

TABLE DES MATIÈRES

Délibération n° 2015-03-16-3-2 : Tarifs d'utilisation du navire océanographique « L'Estran ».....	3322
---	------

Délibération n° 2015-03-16-3-2 : Tarifs d'utilisation du navire océanographique « L'Estran »

Séance du 16 mars 2015

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-3,

Vu les statuts de l'Université de La Rochelle,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

ADOPTE les tarifs hors taxes suivants pour l'utilisation du navire océanographique « L'Estran » (sauf conventions spéciales) :

Tarifs par sortie / journée : forfait de 8 heures	<5 sorties	Entre 5 et 19 sorties	>=20 sorties
Internes ULR et CNRS	600 €	500 €	400 €
Externes	1 000 €	900 €	800 €

Tarifs heures supplémentaires (au-delà des 8 heures) :

Heure suppl. Externes	52 € l'heure supplémentaire
Heure suppl. Internes	43 € l'heure supplémentaire

DELEGUE sa compétence au président de l'université, pour approuver les conventions spéciales d'utilisation du navire océanographique « L'Estran ».

Fait à La Rochelle, le 16 mars 2015.

Le président de l'université de La Rochelle
Gérard Blanchard